

Zone de police de Gaume

## PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ 2014-2017 : SYNTHÈSE

Le PZS 2014-2017 se compose de 6 chapitres :

1. Notre mission, notre vision et nos valeurs
2. Le scanning et l'analyse
3. Nos objectifs stratégiques
4. Notre plan de communication
5. L'approbation du plan par le Conseil Zonal de Sécurité
6. Nos plans d'action

### ***Mission, vision et valeurs***

Sur base des textes légaux et des attentes de nos différents partenaires, clients ainsi que nos collaborateurs, nous avons défini :

- Notre mission, à savoir celle qui est décrite dans les différents textes de loi, notamment la LPI et la LFP.
- Notre vision, à savoir que nous souhaitons :

- ▶ Etre une police visible qui apporte une réponse spécifique, innovante et de qualité aux attentes légitimes des citoyens et des partenaires,
- ▶ Etre une organisation reconnue dans son travail, qui communique, implique et valorise le personnel dans un environnement adapté à ses besoins.

- Nos valeurs, à savoir que nous croyons :

- ▶ Au Respect des personnes et ce par un respect de soi et un respect des autres dans leur différence, autant vis-à-vis de l'interne que de l'externe, ainsi qu'au respect des règles et du matériel,
- ▶ A la Solidarité dans le travail, les décisions et l'attitude qui comprend la disponibilité, le partenariat et la collaboration (faire les choses ensemble),
- ▶ Avec un Esprit de service qui implique l'empathie, la notion de se mobiliser.

### ***Scanning et analyse***

#### **L'environnement**

En Province du Luxembourg, faisant partie de l'arrondissement judiciaire d'Arlon, la ZP de Gaume rassemble 7 communes : Virton, Florenville, Chiny, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Etalle, Tintigny.

Elle compte 36 828 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur un territoire ayant une superficie de 596,86 km<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 62 habitants au km<sup>2</sup>. La ZP de Gaume est donc une zone à caractère rural.

Ce qui définit notre zone :

- ▶ Une zone frontalière ;
- ▶ Une zone en expansion industrielle et de transit ;
- ▶ Une zone avec des aspects socio-économiques variés ;
- ▶ Une zone culturelle et touristique ;
- ▶ Une zone fréquentée par plusieurs milliers d'étudiants.

## Image de l'insécurité objective

Sources : Appels au CIC (101), Procès-verbaux

Le **top 6** des faits enregistrés en zone de Gaume en 2012 est, par ordre de grandeur :

1. Les vols et extorsions (34% - 772 faits)
2. Les dégradations de la propriété (16% - 355 faits)
3. Les infractions contre l'intégrité physique (11% - 262 faits)
4. Les infractions contre les autres valeurs morales et sentiments<sup>1</sup> (8% - 175 faits)
5. Les drogues (6% - 131 faits)
6. Les infractions contre la sécurité publique<sup>2</sup> (5% - 109 faits)

L'insécurité objective se mesure également au travers de phénomènes particuliers comme les violences intrafamiliales, les incidents lors des manifestations festives, la délinquance juvénile ainsi que par le domaine de la sécurité routière.

## Image de l'insécurité subjective

Sources : Moniteur de sécurité 2009, sondage de la population de la zone de Gaume en 2011-2012

Les problèmes prioritaires en matière de :

- ▶ Atteintes aux personnes et aux biens sont les vols dans habitation ;
- ▶ Nuisances et incivilités sont les dépôts clandestins, la propreté et les déjections canines ;
- ▶ Sécurité routière sont la vitesse et les problèmes de stationnement.

## Les objectifs stratégiques

Sur base du scanning de l'environnement, de l'insécurité objective, de l'insécurité subjective, du fonctionnement et de la capacité de la zone de police ainsi que de

---

<sup>1</sup> Il s'agit des faits de harcèlement, atteintes à l'honneur, tapage nocturne, etc.

<sup>2</sup> Il s'agit principalement des faits de menace.

toutes les attentes des parties prenantes, le Conseil Zonal de sécurité<sup>3</sup> a retenu les priorités suivantes :

**1. Nous souhaitons maîtriser les vols dans les habitations, les commerces et autres bâtiments publics**

Et ce, par :

- ▶ L'information et la sensibilisation des propriétaires à la protection de leurs biens ;
- ▶ La mise en place de dispositifs policiers visant la dissuasion et l'interpellation des auteurs en flagrant délit ;
- ▶ La participation au projet arrondissemental d'amélioration de la recherche et de l'enquête judiciaire.

**2. Nous souhaitons maîtriser le phénomène des drogues en ciblant les dealers.**

Et ce, par :

- ▶ La poursuite du projet MEGA dans les écoles ;
- ▶ Un renforcement de la collaboration avec les partenaires ;
- ▶ Un renforcement des actions en matière de contrôles ;
- ▶ Une intégration du plan d'action arrondissemental.

**3. Nous souhaitons contribuer à réduire le nombre d'accidents de la circulation avec lésions corporelles, notamment en ciblant les auteurs multirécidivistes et les auteurs d'infractions graves dénotant une prise de risque délibérée.**

Et ce, par :

- ▶ La poursuite des actions d'éducation dans les écoles ;
- ▶ La poursuite de la politique de répression des infractions en matière de vitesse sur les zones à risques ;
- ▶ Le développement de procédures et d'actions particulières ciblant les délinquants routiers récidivistes et les auteurs d'infractions graves génératrices d'accidents avec lésions corporelle.

**4. Nous souhaitons contribuer à la résolution des problèmes de sécurité en matière de nuisances et incivilités par une approche locale.**

Et ce, en :

- ▶ Établissant au niveau zonal un baromètre de la sécurité par communes ;
- ▶ Créant au sein de chaque commune une plate-forme de concertation réunissant les principaux acteurs de la sécurité ;
- ▶ Créant une dynamique de résolution des problèmes et d'information de la population.

---

<sup>3</sup> Le Conseil Zonal de sécurité est composé, en zone de Gaume, de l'ensemble des Bourgmestres, du Chef de zone, du Procureur du Roi, du Directeur Coordonnateur de la police fédérale, du Directeur Judiciaire de la police fédérale et du Fonctionnaire de Prévention.

Il s'agit ici d'un objectif stratégique transversal à de nombreuses thématiques qu'il faudra définir par commune et retranscrire en plans d'action.

5. Un point d'attention particulière : nous souhaitons réduire le risque de violence dans les rencontres de football au stade de Virton.
6. Un point d'attention particulière : nous souhaitons veiller au respect de la réglementation en matière de vente d'alcool aux mineurs.

## ***Approbation et plan de communication***

### ***Plans d'actions (en cours et à venir)***

1. Vols dans les habitations, commerces et entreprises : sensibilisation du public ; campagne de gravure de remorques ; mise en place de Partenariats locaux de prévention (PLP) avec les citoyens ; orientation des patrouilles ; etc.
2. Stupéfiants : mise en place d'un projet d'information/prévention assuétudes à l'attention du personnel enseignant, des parents voire des élèves des écoles secondaires en collaboration avec d'autres partenaires ; orientation des contrôles ; etc.
3. Sécurité routière : projets dans les écoles ; amélioration des procédures en matière de répression des auteurs récidivistes ; etc.
4. Nuisances et incivilités : mise en place de plateforme de concertation Sécurité par communes ; etc.
5. Violences dans le football : amélioration des procédures et des collaborations
6. Respect de la réglementation vente d'alcool aux mineurs : état des lieux du phénomène et de la gestion actuelle au niveau communes des événements festifs ; propositions d'adaptation du RGP ; campagne de sensibilisation ; politique répressive ; etc.